

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association Régionale des Missions Locales  
de Bourgogne Franche-Comté**

10 B, rue Midol  
25000 Besançon

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
RCS Nanterre B 632 013 843  
17 C, rue Alain Savary  
Parc Artémis – BP 1949  
25020 Besançon Cedex

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association Régionale des Missions Locales de  
Bourgogne – Franche-Comté

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux adhérents,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne – Franche-Comté relatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 29 juin 2019

Le commissaire aux comptes  
**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



Alexandre Ringuet  
Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 807	1 623	185	388	204	52.44
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	32 935	28 763	4 172	3 569	602	16.87
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes	4 200		4 200		4 200		
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	17 969		17 969	17 854	115	0.64	
<b>Total I</b>	56 911	30 386	26 525	21 812	4 713	21.61	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	139		139		139	
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	6 694		6 694	49 359	42 664	86.44
	Autres créances	122 005		122 005	155 883	33 878	21.73
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	194 128		194 128	122 011	72 117	59.11	
Charges constatées d'avance (3)	6 177		6 177	4 574	1 603	35.04	
<b>Total III</b>	329 144		329 144	331 827	2 684	0.81	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	386 055	30 386	355 669	353 639	2 029	0.57	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	186 128		180 503		5 625	3.12
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	13 183		5 625		7 558	134.36
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	199 311		186 128		13 183	7.08	
	Comptes de liaison						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	11 688		17 532		5 844	33.33
	Provisions pour charges	10 342		9 362		980	10.47
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	22 030		26 894		4 864	18.09	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 597		77 824		5 772	7.42
	Dettes fiscales et sociales	50 732		59 433		8 701	14.64
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			605		605	100.00
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			2 755		2 755	100.00
	<b>Total IV</b>	134 328		140 618		6 290	4.47
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	355 669		353 639		2 029	0.57

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

134 328

140 529

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	663 768	614 141	49 627	8.08
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17 777	56 378	38 601	68.47
Collectes				
Cotisations	38 297	33 703	4 594	13.63
Autres produits	1	5	4	89.58
<b>Total I</b>	<b>719 843</b>	<b>704 226</b>	<b>15 616</b>	<b>2.22</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	900	940	40	4.24
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	446 894	403 494	43 400	10.76
Impôts, taxes et versements assimilés	4 621	5 332	711	13.33
Salaires et traitements	177 547	202 861	25 314	12.48
Charges sociales	73 492	85 460	11 969	14.01
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 802	1 912	110	5.75
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	980	2 058	1 078	52.38
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	538	466	72	15.45
<b>Total II</b>	<b>706 774</b>	<b>702 524</b>	<b>4 251</b>	<b>0.61</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>13 069</b>	<b>1 703</b>	<b>11 366</b>	<b>667.47</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

191  
284



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 31/12/2017	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	115	113	2	1.51
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>115</b>	<b>113</b>	<b>2</b>	<b>1.51</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		188	188	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>		<b>188</b>	<b>188</b>	<b>100.00</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>115</b>	<b>75</b>	<b>189</b>	<b>253.45</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>13 183</b>	<b>1 628</b>	<b>11 555</b>	<b>709.72</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		191	191	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 090	4 090	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total VII</b>		<b>4 281</b>	<b>4 281</b>	<b>100.00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		284	284	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>Total VIII</b>		<b>284</b>	<b>284</b>	<b>100.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>3 997</b>	<b>3 997</b>	<b>100.00</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>719 957</b>	<b>708 621</b>	<b>11 337</b>	<b>1.60</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>706 774</b>	<b>702 996</b>	<b>3 779</b>	<b>0.54</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>13 183</b>	<b>5 625</b>	<b>7 558</b>	<b>134.36</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>13 183</b>	<b>5 625</b>	<b>7 558</b>	<b>134.36</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations						
<b>TOTAL</b>						

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice 2018 constitue le deuxième exercice de l'Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté. L'association est issue de la fusion des deux associations régionales de Bourgogne et de Franche-Comté qui a pris effet au premier janvier 2017.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 807		
Installations générales agencements aménagements divers	2 714		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 344		2 201
Avances et acomptes			4 200
<b>TOTAL</b>	<b>37 058</b>		<b>6 401</b>
Prêts, autres immobilisations financières	17 854		985
<b>TOTAL</b>	<b>17 854</b>		<b>985</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 720</b>		<b>7 386</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 807	1 807
Installations générales agencements aménagements divers			2 714	2 714
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 324	30 221	30 221
Avances et acomptes			4 200	4 200
<b>TOTAL</b>		<b>6 324</b>	<b>37 134</b>	<b>37 134</b>
Prêts, autres immobilisations financières			17 969	17 969
<b>TOTAL</b>		<b>870</b>	<b>17 969</b>	<b>17 969</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 195</b>	<b>56 911</b>	<b>56 911</b>

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 419	204		1 623
Installations générales agencements aménagements divers	1 101	620		1 721
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 388	978	6 324	27 042
<b>TOTAL</b>	<b>33 489</b>	<b>1 598</b>	<b>6 324</b>	<b>28 763</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 908</b>	<b>1 802</b>	<b>6 324</b>	<b>30 386</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	204				
Instal.générales agenc.aménag.divers	620				
Matériel de bureau informatique mobilier	978				
<b>TOTAL</b>	<b>1 598</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 802</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	9 362	980			10 342
Autres provisions pour risques et charges	17 532		5 844		11 688
<b>TOTAL</b>	<b>26 894</b>	<b>980</b>	<b>5 844</b>		<b>22 030</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 894</b>	<b>980</b>	<b>5 844</b>		<b>22 030</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		980	5 844		

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 969	17 969	
Autres créances clients	6 694	6 694	
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133	133	
Divers état et autres collectivités publiques	118 624	118 624	
Débiteurs divers	1 248	1 248	
Charges constatées d'avance	6 177	6 177	
<b>TOTAL</b>	<b>152 846</b>	<b>152 846</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	83 597	83 597		
Personnel et comptes rattachés	16 854	16 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 342	33 342		
Autres impôts taxes et assimilés	536	536		
<b>TOTAL</b>	<b>134 328</b>	<b>134 328</b>		

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 533
Dettes fiscales et sociales	22 221
Total	34 754

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi n° 2006-586 DU 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature. L'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, il a été convenu de ne pas donner l'information pour une question de confidentialité.

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	4
Total	5

#### Valorisation des contributions volontaires

Des salles sont mises à disposition de l'association pour l'organisation de réunion pour une valeur de 1200 € :

- CNFPT : 600 €
- Communauté d'agglomération de DOLE : 600 €

Les surfaces et le matériel alloués (bureaux, ordinateur) à chaque psychologue en poste du réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes de 16 à 25 ans. Ce montant forfaitaire est revalorisé chaque année en fonction de l'indexation du coût de la vie. Ces contributions sont évaluées à 37 822 €.

Ces contributions démontrent l'engagement de chaque mission locale à accueillir le psychologue et à mettre à sa disposition un local équipé, et ce à titre gratuit.

L'ARML est éligible au programme de donation de MICROSOFT et bénéficie de la gratuité d'OFFICE 365 pour les associations. Elle dispose de 800 licences dont 699 comptes de messagerie actifs au profit des 26 Missions Locales et de l'ARML. Ce don représente la somme totale de 30096 € TTC (3,59 € TTC par mois par compte de messagerie).

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle et sont comptabilisés en provision pour charges.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ volontaire à la retraite à l'âge de 65-67 ans,
- turnover faible,
- prise en compte des charges sociales,
- taux d'actualisation : 1,53%
- table de mortalité INSEE 2017

Au 31/12/2018 la provision s'élève à 10 342 €